TROISIEME CAPES et TROISIEME CAFEP MATERIELS CANDIDAT SESSION 2024

SECTION: PHYSIQUE-CHIMIE

DATE	HEURE	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATERIELS CANDIDATS
20/03/2024	9h à 14h	Epreuve écrite disciplinaire L'épreuve comporte deux parties d'égale importance, l'une à dominante physique, l'autre à dominance chimie. Les candidats rendent 2 copies séparées pour chacune des 2 parties.	 Calculatrice autorisée selon les modalités de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au BOEN du 29 juillet 2021. L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex: 1/16; 2/16; 3/16 ... 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agrafer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.